

N° 16 – 23 novembre 2018

**District Haute-Vienne****Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGES**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**

BP 1036

87050 LIMOGES Cedex

**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :

8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

**Agenda**Vendredi 30 novembre 2018 à  
18H30 :Assemblée Générale Financière  
à St GenceLundi 03 décembre 2018 à 19H00 :

Communication

Jedi 06 décembre 2018 à 17H00 :Commission des Terrains et  
Installations Sportives**Sommaire:****Procès-verbaux :** .....p 3 à 11  
Compétitions/coupes seniors –  
féminines - Foot Animation -  
Arbitrage**Partenaires :** ..... p 12
**CONVOCATION**  
**ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE :**
**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS**  
**MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes et Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

**VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018****A partir de 18 H 30 (émargements)****GYMNASSE****A ST GENCE****ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE :****ORDRE DU JOUR DEFINITIF :**

- 1- Ouverture par le Président du District (Bernard LADRAT)
- 2- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018 (Hebdo N° 45 du 29/6/2018)
- 3- Compte-rendu Financier de l'exercice 2017/2018 (Gérard DUPUY)
- 4- Rapport du Commissaire aux Comptes
- 5- Approbation du bilan et Compte de résultat.
- 6- Intervention de M. Dragan CVETKOVIC – CTD PPF
- 7- Intervention de M. Michel BREMONT – commission des terrains et installations sportives
- 8- Intervention des personnalités présentes à l'Assemblée Générale
- 9- Tirage au sort ballons aux clubs présents.
- 10- Clôture de l'assemblée générale financière suivie d'un pot de l'amitié



## POLE COMPETITIONS

### COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2018  
PV N. 16

**PRESENTS** : MM. PRINSAUD - FRUGIER - GASCHET (CDA) - BALLOUFAUD - ZABALETA

**EXCUSES** : MM. VILLEGER - GIRAUD - ROUDIER

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)

\*\*\*\*\*

### RAPPEL FMI :

Dans le cadre de l'utilisation de la FMI et en cas de dysfonctionnement le jour de la rencontre que ce soit AVANT ÉPENDANT ou APRES le match, le club recevant devra avoir à disposition la feuille de match papier imprimée via FOOTCLUBS.

\*\*\*\*\*

### SENIORS DEPARTEMENTAL 2 :

**MATCH N. 50405.1 VEYRAC (2) / ST LOUIS/VAL D3 POULE D DU 28/10/2018 (remis du 23/9/2018)**

Arbitre : M. PIPIER Julien

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 15/11/2018 qui dit que le résultat acquis sur le terrain peut être homologué

La commission gestion des championnats/coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

**VEYRAC (2) : 2 (3 points) ST LOUIS/VAL (2) : 1 (0 point)**

**MATCH N. 50160.1 FC BOISSEUIL / ST LOUIS/VAL D2 POULE B DU 4/11/2018**

Arbitre : M. NAING Nicolas

Vu la décision de la commission Statuts et Règlements en date du 15/11/2018 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de ST LOUIS/VAL.

La commission gestion des championnats/coupes seniors,

- Se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat suivant :

**BOISSEUIL : 3 (3 points) ST LOUIS/VAL 0 (-1 point)****MATCH N. 50198.1 ST LEONARD DE NOBLAT (2) / LA ROCHE L'ABEILLE D2 POULE B DU 15/12/2018**

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 15 décembre 2018 à 19 H à ST LEONARD DE NOBLAT – Raymond Poulidor.

**SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :****MATCH N. 50773.1 FOOT SUD 87 (3) / USECOUZEIX/CHAPTELAT (3) D4 POULE E DU 25/11/2018**

Vu le mail de M. DESROCHE Yves, Président FOOT SUD 87

Match à jouer le 25 novembre 2018 à 15 H à PIERRE BUFFIERE.

**MISE A JOUR DU CALENDRIER :****La journée N. 7 des 17 et 18 novembre 2018 :**

Est intégralement reportée au :

19 et 20 janvier 2019

**MATCHES A JOUER LE 6 JANVIER 2019**

A 15 H :

**D2 :****POULE A :**

- N. 50077.1 LE DORAT / VEYRAC D2 POULE A DU 22/9/2018 : à jouer le Samedi 5 janvier 2019 à 20 H

**D3 :****POULE A :**

- N. 50221.1 PEYRAT DE BELLAC / MAGNAC LAVAL du 21/10/2018

**SAISIE RESULTATS INTERNET**

**SEMAINE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2018**  
**AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie**

JS LAFARGE (21 €) – CS PEYRILHAC (14 €) - VARETZ

**L'animateur de la commission,**  
**Jean-Luc PRINSAUD**



## COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

P.V. N°11

**PRÉSENTS** : MME MUHLEBACH - MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - THARAUD - DEFAYE

**EXCUSES** : MMES GARESTIER – NOIRE – MM. DAURAT - RAMPNOUX – DUPUY

### CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

**MATCH N°50831.01 TULLE FOOT CORREZE (1) / A.F. PORTUGAIS (1) DU 28/10/2018**

Feuille de match hors délai, amende de 21€ au club de TULLE.

### CHAMPIONNAT INTERDISTRICT A 11

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale de chaque District.

Les frais d'arbitrage sont à partager entre les deux clubs.

\*\*\*\*\*

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

P.V. N°12

**PRÉSENTS** : MME MUHLEBACH - MM. BARRAT - PEYMIERAT - GIRAUD - THARAUD - DEFAYE

**EXCUSES** : MMES GARESTIER – NOIRE – MM. DAURAT - RAMPNOUX – DUPUY

### COUPE HAUTE-VIENNE A 8

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale de chaque District.

Les frais d'arbitrage sont à partager entre les deux clubs.

### CHAMPIONNAT A 8 È 2<sup>NDE</sup> PHASE

#### D2, poule A

**MATCH N°51918.01 ENT CHAMPAGNAC/FEUILLARDIERS (1) / VEYRAC (1) DU 18/10/2018**

Vu les mails des deux clubs : Inversion de la rencontre

ALLER : le 18 Novembre 2018 à 10H30 à VEYRAC

RETOUR : le 10 Mars 2019 à 10H30 à CHAMPAGNAC

#### D2, poule B

**MATCH N°51955.01 ABBSJLC (1) / SAINT PRIEST TAURION (1) DU 25/11/2018**

Vu les mails des deux clubs : Inversion de la rencontre

ALLER : le 25 Novembre 2018 à 10H30 à ST PRIEST TAURION

RETOUR : le 17 Mars 2019 à 10H30 à BELLAC



## COUPE FUTSAL HAUTE-VIENNE

Cette coupe est réservée à toutes les équipes disputant le championnat à 8 (12 équipes maximum).  
La date limite d'engagement est fixée au **15 décembre 2018**, via **FOOTCLUBS**.  
Cette coupe aura lieu le 13 janvier 2019, au gymnase de BONNAC LA COTE.

**La secrétaire de séance :**

**Aude MUHLEBACH**

## COMMISSION FOOT ANIMATION

**REUNION DU 21/11/2018**

**PV N° 09**

**PRESENTS :** MM. COUDERT - COLOMBIER - FILLEUL.

**ABSENTS :** MME DELEBECQUE - MM. – DESPLAT – DUPUY – LAYLAVOIX

\*\*\*\*\*

### RAPPEL

#### **RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU**

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA

A – Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.

### **RAPPEL**

**Il est rappelé que toute personne inscrite sur une feuille de match, doit automatiquement posséder une licence.**

**A partir du 1<sup>er</sup> Novembre, toute feuille de match retournée au DISTRICT avec des joueurs non licenciés ou avec des licences en cours depuis plusieurs semaines, les clubs concernés seront automatiquement sanctionnés pour le motif suivant : « Participation d'un joueur non licencié ». Le montant de l'amende est de 72€joueur.**



## Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2006-2007

### DÉFIS TECHNIQUES

**Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.**

### INTEMPERIE

La commission rappelle qu'un match U13 ne peut être reporté pour des raisons d'intempéries que suite à un arrêté municipal.

### MAIL DU CLUB DE L'A.S ST LOUIS VAL

Suite au mail de l'A.S ST LOUIS VAL en date du 7 novembre 2018, la commission décide :

- d'engager une équipe U13 de A.S ST LOUIS VAL qui se nommera A.S ST LOUIS VAL (1)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 4 pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Débite le club de l'A.S ST LOUIS VAL de 36€ pour les frais d'engagement.
- N'inscrit pas A.S ST LOUIS VAL (1) en CHALLENGE U13.

### MAIL DU CLUB DE A.S LADIGNAC LE LONG

Suite au mail de l'A.S LADIGNAC LE LONG en date du 19 novembre 2018, la commission décide :

- d'engager une équipe U13 de E. LADIGNAC/ST YRIEIX qui se nommera E. LADIGNAC/ST YRIEIX (2)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 4 pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Débite le club de A.S LADIGNAC LE LONG de 36€ pour les frais d'engagement.
- N'inscrit pas E. LADIGNAC/ST YRIEIX (2) en CHALLENGE U13.

### JOURNÉE N° 6 DU 10/11/2018

La commission demande aux clubs concernés par les rencontres ci-dessous de trouver une date avant le samedi 12 janvier 2019 pour jouer ces rencontres.

Dans le cas où les clubs ne trouveraient pas d'accord avant cette date, la commission neutralisera le résultat de ces rencontres.

**Départemental 2 Ë Poule A : J.S LAFARGE (1) Ë VIGENAL F.C (1)**

**Départemental 3 - Poule C : J.S LAFARGE (2) Ë GJ EFPN (1)**

**Départemental 4 Ë Poule A : 1 E. BONN/BEAU/MAYO (2) Ë FUN 87 (2)**

### MISE A JOUR DU CALENDRIER

La journée n° 6 du Samedi 17 Novembre 2018 de Départemental 1, 2, 3 et 4 **est reportée au samedi 8 décembre 2018.**

La journée n° 9 du Samedi 8 Décembre 2018 de Départemental 1, 2, 3 et 4 **est reportée au Samedi 15 décembre 2018.**

La journée n°10 du samedi 15 décembre 2018 en Départemental 2,3 et 4 **est reportée au samedi 12 Janvier 2019.**



### **FESTIVAL U13 PITCH**

Les équipes qualifiées pour le prochain tour sont :

A.S AIXE SUR VIENNE (1), J.A ISLE (1), J.A ISLE (2), J.A ISLE (3), LIMOGES F.C (1), LIMOGES F.C (2), LIMOGES F.C (3), A.N.F 87 (1), E. BONNAC/BEAUNE/MAYOTTE (1), C.A RILHAC RANCON (1), C.A RILHAC RANCON (2), LIMOGES A.S.P.T.T (1), C.S FEYTIAT (1), C.S FEYTIAT (2), S.A LE PALAIS SUR VIENNE (1), S.A LE PALAIS SUR VIENNE (2), U.S VEYRAC (1), LIMOGES LANDOUGE (1), LIMOGES LANDOUGE (2), S.C VERNEUIL (1), E. PEYRILHAC/NIEUL (1), U.S.E.C.C (1), U.S.E.C.C (3), FUN 87 (1), E. FRAT/MAGNAC/RAZ (1), U.S ST LEONARD (1), E. CHAT/EYM/LA CROI (1), F.C.C.O (1), ROCHECHOUART O.C (1), A.S ST JUNIEN (1), F.C DES 2 VALLEES (1), A.S AMBAZAC (1), LIMOGES ALOUETTE (1), E.S BEAUBREUIL (1), J.S LAFARGE (1), FOOT SUD (1).

Le prochain Tour aura lieu le Samedi xx Janvier 2019

### **CHALLENGE Maurice CAILLETON**

Les équipes reversées dans le challenge M. CAILLETON sont :

GJ EFPN (1), U.S SOLIGNAC (1), U.S BESSINES (2), A.S FOLLES (1), U.S.E.C.C (2), E. BONNAC/BEAUNE/MAYOTTE (2), J.S LAFARGE (2), U.S CONDAT (1), U.S ST LEONARD (2), E.S BEAUBREUIL (2), S.C VERNEUIL (2), E. PEYRILHAC/NIEUL (2), E. LADIGNAC/ST YRIEIX (1), OCCITANE F.C (1), U.S LGS BASTIDE (1), FUN 87 (2), U.S BESSINES (1), E. NANTIAT/ST JOUVENT (1), A.S AIXE SUR VIENNE (2), ROCHECHOUART O.C (2), A.S ROUSSILLON (2), A.S PANAZOL (1), A.N.F 87 (2), E. AUREIL/EYJEAUX (1), A.S ST JUNIEN (2), E. VAL DE VIENNE (1), VIGENAL F.C (1), LANDOUGE (2), A.S LE PALAIS SUR VIENNE (3), U.S FEUILLARDIERS (1).

Le prochain Tour aura lieu le Samedi ... Janvier 2019

## Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2008-2009

### **MAIL DU CLUB DE S.C SEREILHAC**

Suite au mail du S.C SERIELHAC en date du 11 novembre 2018, la commission décide :

- d'engager une équipe U11 du S.C SEREILHAC VAL qui se nommera E.SEREILHAC F.C.C.O (2)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 3 pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Débite le club de S.C SEREILHAC de 34€ pour les frais d'engagement.
- N'inscrit pas E.SEREILHAC F.C.C.O (2) en CHALLENGE U11.

### **MAIL DU CLUB DE L'A.S ST LOUIS VAL**

Suite au mail de l'A.S ST LOUIS VAL en date du 7 novembre 2018, la commission décide :

- d'engager une équipe U11 de A.S ST LOUIS VAL qui se nommera A.S ST LOUIS VAL (1)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 3 pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Débite le club de l'A.S ST LOUIS VAL de 34€ pour les frais d'engagement.

N'inscrit pas A.S ST LOUIS VAL (1) en CHALLENGE U11.

### **MAIL DU CLUB DE L'U.S ST LEONARD DE NOBLAT**

Suite au mail de l'U.S ST LEONARD, la commission décide :

- d'engager une équipe U11 de US ST LEONARD qui se nommera U.S ST LEONARD (3)
- d'inscrire cette équipe en Départemental 3 pour la 2<sup>ème</sup> phase.
- Débite le club de l'U.S ST LEONARD de 34€ pour les frais d'engagement.

N'inscrit pas A.S ST LOUIS VAL (1) en CHALLENGE U11.



## DÉFIS TECHNIQUES

Le défi technique est obligatoire et il doit être réalisé avant chaque rencontre.

Le roulement pour toute la 1<sup>ère</sup> phase sera le suivant :

Journée Paire => Jonglerie

Journée Impaire => Double 8

## CHALLENGE A. LACORE

### **2<sup>ème</sup> Tour du Samedi 10 Novembre 2018**

**Le plateau n° 6** organisé par le club de L'U.S.E.C.C est reporté au samedi 15 décembre 2018, même lieu et même horaire.

Les équipes concernées sont : U.S.E.C.C (1), A.S ROUSSILLON (1), A.S ST JUNIEN (1) et OCCITANE F.C (3).

**Le plateau n° 10** organisé par le club de S.A LE PALAIS SUR VIENNE est reporté au samedi 15 décembre 2018, même lieu et même horaire.

Les équipes concernées sont : S.A LE PALAIS S/VIENNE (1), FOOT SUD 87 (1), E. BEAUNE/BONNAC/MAYOTTE (1) et LIMOGES A.S.P.T.T (1).

## CHALLENGE R. VILLEDIEU

**Le plateau n° 2** organisé par le club l'E. BEAUNE/BONNAC/MAYOTTE est reporté au samedi 15 décembre 2018, même lieu et même horaire.

Les équipes concernées sont : A.S AMBAZAC (1), E. BEAUNE/BONNAC/MAYOTTE (1), U.S ST LEONARD

Plateau n°9 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de l'OCCITANE F.C.

## Catégorie U8-U9

Enfants nés en 2010-2011

### JOURNÉE DU 17/10/2018

La commission décide de laisser le choix aux clubs de reporter les plateaux à une date ultérieure en fonction de leur disponibilité.

**Rappel :** Organisation d'un plateau







## Catégorie U6-U7

Enfants nés en 2012-2013

### JOURNÉE DU 17/10/2018

La commission décide de laisser le choix aux clubs de reporter les plateaux à une date ultérieure en fonction de leur disponibilité.

**Rappel :** Organisation d'un plateau



<b>TERRAIN</b>	Largeur : 15 mètres Largeur : 20 mètres Surface de réparation = zone aux 8 mètres	Longueur : 25 mètres Longueur : 30 mètres	pratiques 3 x 3 sans GB pratiques 4 x 4 avec GB
<b>BUTS</b>	4 m x 1 m 50 (hauteur d'un constri-foot)		
<b>BALLON</b>	T3 ou T4		
<b>NOMBRE DE JOUEURS</b>	3 x 3 (sans GB) <b>Participation de tous</b> 2 U8 autorisés par équipe (sous classement)	4 x 4 (avec GB)	
<b>TOUCHE</b>	Au pied, sur passe au sol ou conduite (parents-ballons)		
<b>TEMPS DE JEU</b>	40 minutes (discontinu)	4 x 10 minutes	3 matchs et 1 jeu    Pause de 5' après 2 rotations
<b>HORS-JEU</b>	NON		
<b>RELANCE GB</b>	Relance protégée aux 8 mètres Relance de volée et de ½ volée interdite		
<b>COUP D'ENVOI</b>	Interdit de marquer sur l'engagement Adversaires à 4 m		
<b>EQUIPEMENTS</b>	Maillots dans le short / Chaussettes relevées en dessous des genoux Protège-tibias obligatoires / Tip top doivent être placés sous les chaussettes		

## À NOTER

**TELETHON 2018** : 7 et 8 Décembre 2018

### **FESTIVAL U13 PITCH**

- Finale Départementale : Samedi 6 Avril 2019
- Finale Régionale : 4 et 5 Mai 2019
- Finale Nationale : 7, 8 et 9 Juin 2019

**Journée Nationale Des Débutants** : Samedi 15 Juin 2019 (sous réserve de modification).

Sois foot joue dans les règles



**L'Animateur,**  
**L. FILLEUL**



## COMMISSION D'ARBITRAGE

### REUNION RESTREINTE DU 19/10/2018

#### PV N°2

**PRESENTS :** MM. DOUCET – BOUSSELY – GASCHET - LAUMONIER – PLEINEVERT - PINARDON

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

\*\*\*\*\*

### **MATCH N° 51372.1 BESSINES MORTEROLLES US (2) È ABBSJLC (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE B DU 30/9/2018**

**Arbitre : M. BRUN Christopher**

Vu le règlement de la compétition précisant que le club recevant règle en totalité les frais d'arbitrage,  
Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement des frais d'arbitrage par l'équipe de BESSINES MORTEROLLES,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 49,00 €uros, soit débités de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

### **MATCH N° 50750.1 ST PRIEST S/AIXE (2) È E LADIGNAC / ST YRIEIX (2) SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE E DU 21/10/2018**

**Arbitre : M. NSI ELLA Brice Tanguy**

Vu la feuille de frais des arbitres précisant que les frais d'arbitrage pour cette compétition sont réglés par virement bancaire par le district de Football,

Vu le courrier de l'arbitre précisant qu'il a perçu des frais d'arbitrage de la part de l'équipe de ST PRIEST S/AIXE lors du match,

Vu le remboursement en espèces à la comptabilité du district par l'arbitre des frais indument perçus,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la somme remboursée d'un montant de 30,00 €uros soit créditée au club de ST PRIEST S/AIXE
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.



**MATCH N° 50828.1 LIMOGES FC (2) È JARNAGES PARSAC ES (1) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 / 19-23-87 POULE O DU 28/10/2018**

**Arbitre : M. MZE MADI Tahiani**

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du LIMOGES FC,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 24,50 € euros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 51859.1 ES ST JOUVENT/NANTIAT (1) È LE PALAIS (1) COUPE U17 È U16 DISTRICT DU 3/11/2018**

**Arbitre : M. ALLOGO ABAËA Dieudonné**

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du PALAIS, La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 20,00 € euros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50837.1 FCC ORADOUR (1) - LIMOGES FC (2) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 / 19-23-87 POULE O DU 4/11/2018**

**Arbitre : M. BOUAOUINE Omar**

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du LIMOGES FC,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 32,90 € euros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**MATCH N° 50846.1 LIMOGES FC (2) È BRIVE (1) FEMININES D1 INTERDISTRICT A 11 / 19-23-87 POULE O DU 11/11/2018**

**Arbitre : M. COULAUD Hervé**

Vu le courrier de l'arbitre mentionnant le non-paiement de la part des frais d'arbitrage par l'équipe du LIMOGES FC,

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que la part des frais d'arbitrage non réglée, d'un montant de 27,70 € euros, soit débitée de ce club pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du district pour régularisation.

**Le Président**

**Daniel DOUCET**

**Le Secrétaire**

**Bernard LAUMONIER**



## PARTENAIRES DU DISTRICT

